

L'EXPÉRIENCE DES ENTREPRISES

NORME ISO 14001 > ÉTAT DES LIEUX
DU MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL
EN RÉGION **PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**



Résultats de l'enquête réalisée
auprès des entreprises régionales
certifiées et en cours de démarche

Les entreprises de Provence-Alpes-Côte d'Azur et la norme ISO 14001

En 2004, environ 5 % des entreprises certifiées ISO 14001 en France sont implantées en Provence-Alpes-Côte d'Azur (108 entreprises certifiées). Ce chiffre devrait croître de manière significative dans les années à venir du fait de l'engagement de plus en plus marqué des entreprises.

• Nombre d'entreprises certifiées	108
• Nombre d'entreprises en cours de démarche SME	78
Nombre d'entreprises en PACA	186
	(soit 224 sites)



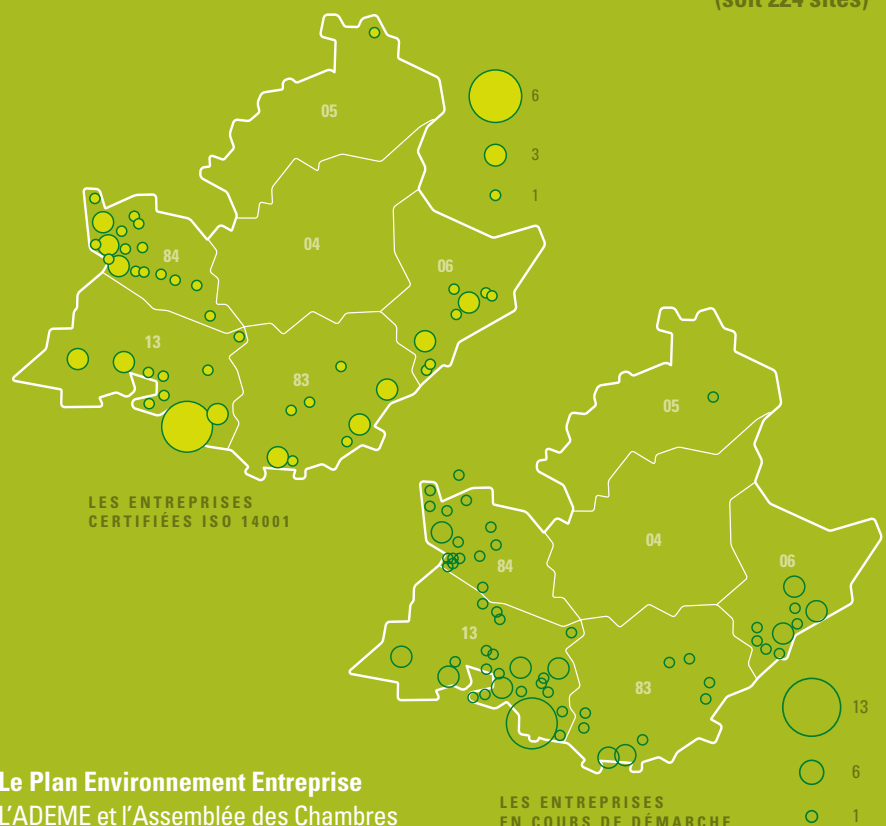
La mise en œuvre du management environnemental est une tendance forte des entreprises depuis les années 90, qui fait suite aux démarches qualité initiées dans les années 80.

Le management environnemental désigne les méthodes de gestion et d'organisation de l'entreprise visant à :

- prendre en compte de façon systématique l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement,
 - évaluer ces impacts et les réduire.
- Une démarche de management environnemental peut être menée jusqu'à la mise en place d'un système de management environnemental (S.M.E.) et sa reconnaissance.

La démarche de management environnemental suppose :

- l'atteinte d'objectifs situés au-delà de la seule mise en conformité réglementaire,
- l'adoption d'une organisation interne garantissant le respect des procédures environnementales définies par l'entreprise et le contrôle des résultats atteints. Elle peut faire l'objet d'une **certification internationale ISO 14001** ou d'un enregistrement éco-audit européen, dénommé **EMAS** (Eco-Management and Audit Scheme).



Le Plan Environnement Entreprise

L'ADEME et l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) se sont associées pour élaborer un outil méthodologique pratique de conduite d'une démarche de management environnemental : **le Plan Environnement Entreprise 2000 (PEE 2000)**.

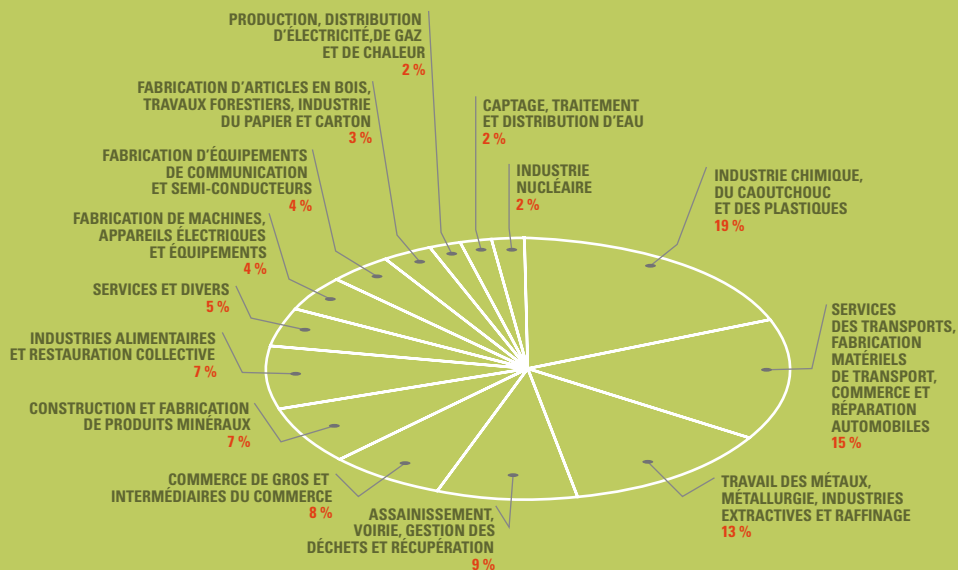
Nouvelle version du plan Environnement Entreprise déjà adopté par plus de 2000 entreprises en France, il est composé de quatre modules :

- Etat des lieux et premier programme.
- ISO 14001.
- Eco-audit.
- Amélioration des performances par domaine.



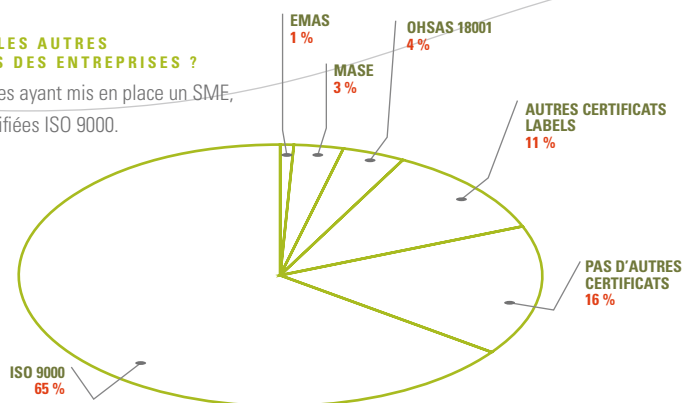
LA RÉGION PACA ET LA CERTIFICATION ISO 14001

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



QUELLES SONT LES AUTRES CERTIFICATIONS DES ENTREPRISES ?

Parmi les entreprises ayant mis en place un SME, 65% sont déjà certifiées ISO 9000.

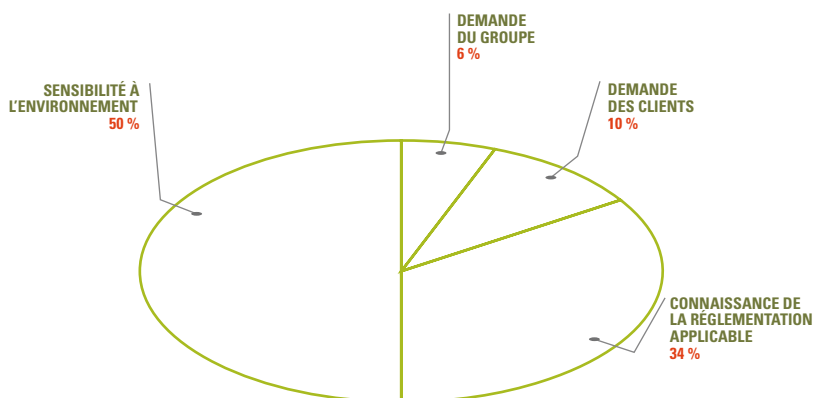


Les effectifs dans les entreprises

70% des entreprises certifiées ISO 14001 ou en cours de démarche SME ont moins de 200 salariés. La certification ISO 14001 n'est donc plus seulement l'apanage des grandes entreprises.

Les aides financières

Si seulement 30% des entreprises régionales certifiées dans les années 90 ont eu recours à une aide financière, c'est aujourd'hui 95% des entreprises en cours de démarche qui ont pu bénéficier d'un soutien financier. A présent, les entreprises ont pris connaissance des dispositifs d'intervention concertés entre les CCI, l'ADEME et le Conseil régional.



LES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AUTORISATION	101 ENTREPRISES
DÉCLARATION	40 ENTREPRISES
PAS CONCERNÉES	17 ENTREPRISES

QUELLES SONT LES MOTIVATIONS PRINCIPALES DU CHEF D'ENTREPRISE POUR S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE ?

Glossaire

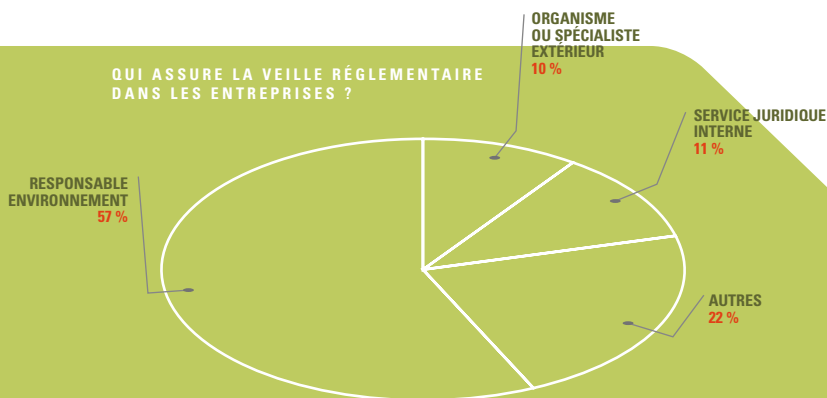
OHSAS : Système de management de la santé et de la sécurité au travail.

EMAS : Eco-Management and Audit Scheme.

MASE : Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises.

LES ASPECTS DE LA NORME ISO 14001

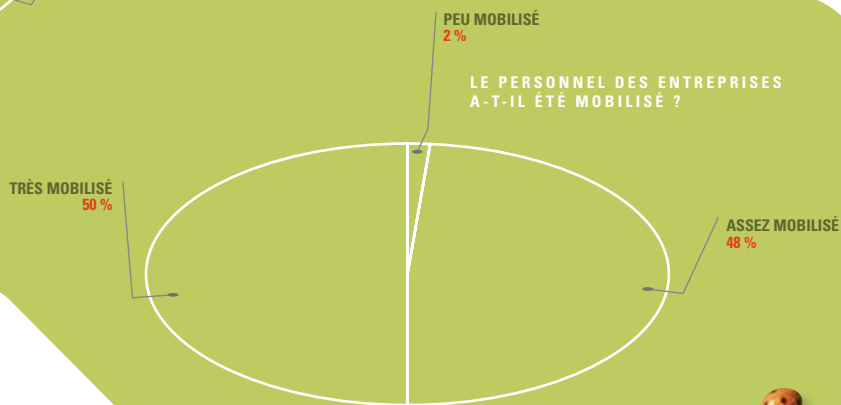
QUI ASSURE LA VEILLE RÉGLEMENTAIRE DANS LES ENTREPRISES ?



Le responsable Environnement assure la veille réglementaire dans près de 60% des entreprises. Environ 20% des entreprises font appel à la direction du site, au groupe, aux fédérations, aux associations... 1 jour par mois en moyenne est consacré à cette veille.

L'ISO 14001 plaît, et pas seulement aux chefs d'entreprises. Près de 30% des sociétés ont mis en place un système de récompense, qui participe à l'implication de leurs salariés. Mais ce système ne justifie pas à lui seul la forte émulation du personnel sur le sujet, l'esprit citoyen joue plus en l'occurrence.

LE PERSONNEL DES ENTREPRISES A-T-IL ÉTÉ MOBILISÉ ?



ISO 14001, PLANIFICATION ET DÉROULEMENT

Quelle a été la durée de la démarche pour obtenir la certification ?

Les entreprises mettent en moyenne 18 à 22 mois pour obtenir la certification ISO 14001, quelle que soit leur taille.

Est-ce qu'un bureau d'études est intervenu dans la mise en place du système de management environnemental ?

1 entreprise sur 2 fait intervenir un bureau d'études pour l'aider dans la mise en place du SME.

Quelles sont les attentes des entreprises par rapport au SME mis en place ?

- Mettre tout en œuvre pour s'améliorer en continu et prévenir les pollutions.
- Aboutir à un outil de gestion pérenne et évolutif.
- Sensibiliser et impliquer le personnel et le fédérer autour d'un projet commun.
- Diminuer l'impact sur l'environnement.
- Valoriser la démarche vis-à-vis des riverains et des administrations.
- S'orienter vers le développement durable.

LES ASPECTS SOCIAUX

Y a-t-il eu des changements au niveau des ressources humaines depuis la mise en place du SME et de la certification ?

Près de 35% des entreprises ont embauché un responsable Environnement et 35% ont encouragé des reconversions internes. La norme peut être aussi créatrice d'emploi.

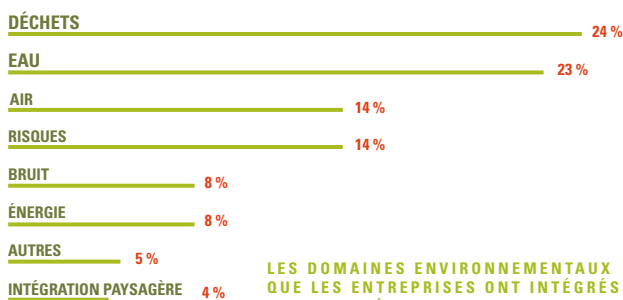
Quelles sont les ressources humaines attribuées au SME et à son suivi ?

Les entreprises de plus de 200 salariés gèrent le SME et son suivi avec 2 personnes à minima. Pour les plus petites entreprises, 30% ont 1 personne dédiée au SME.

IMPACT DU SME SUR LE COMPORTEMENT DES SALARIÉS EN INTERNE



LES DOMAINES ENVIRONNEMENTAUX



La certification ISO 14001 participe fortement à la prévention des risques en Provence-Alpes-Côte d'Azur, région caractérisée par une forte concentration d'entreprises classées SEVESO et ICPE.

LA COMMUNICATION

Quels sont les moyens de communication interne mis en œuvre au sein des entreprises ?

- Panneaux d'affichage : informations, circulaires,...
- Réunions environnement.
- Formation.
- Réseau de correspondants environnement au sein de la société.
- Journal d'entreprise.
- Autres : intranet, bilan environnemental simplifié...

La communication externe

Les grandes entreprises entretiennent des relations avec les parties intéressées. La communication montrant l'implication de l'entreprise en faveur de l'environnement est bien reçue et donne l'image d'une société à laquelle on peut accorder sa confiance.

Le management environnemental est vecteur d'image, il marque l'engagement de l'entreprise en tant qu'entreprise citoyenne.

Les entreprises ISO 14001 communiquent-elles...

	OUI	NON
auprès des administrations ?	89 %	11 %
auprès des associations ?	43 %	57 %
auprès des instances locales ?	62 %	38 %
vers le grand public ?	32 %	68 %

Les entreprises incitent-elles leurs sous-traitants à se faire certifier ISO 14001 ?

Environ 80% des entreprises n'incitent pas leurs sous-traitants à se faire certifier ISO 14001.

Cependant, 50% des entreprises certifiées informent ou sensibilisent les sous-traitants à la démarche environnementale tandis que 30% organisent des formations spécifiques.



LES ASPECTS ÉCONOMIQUES

Quel est le coût de la certification initiale ?

Le coût moyen de la certification initiale oscille entre 5 000 et 10 000 euros.

A combien s'élèvent les investissements matériels liés au SME ?

Près de 50% des entreprises consacrent entre 5 000 et 10 000 euros par an pour les investissements matériels liés au SME (hors coûts liés à la mise en conformité réglementaire).

Environ 60% des entreprises sont satisfaites du retour sur investissement, même si les gains obtenus sont souvent difficiles à chiffrer.

Exemples de réalisation d'économies significatives depuis la mise en place du SME

- Réduction des consommations : eau, gaz et électricité.
- Diminution des quantités de déchets.
- Récupération des COV.
- Recyclage de rebus de production.

QUELLE EST L'APPRÉCIATION DES ENTREPRISES SUR LE RAPPORT COÛT/BÉNÉFICE DU SME ?

	Pas de changement	Négligeable	Assez positive	Très positive
Amélioration de l'image	10 %	6 %	53 %	31 %
Accès aux marchés	21 %	36 %	38 %	5 %
Compétitivité	28 %	43 %	27 %	2 %
Economie des consommations et des rejets	10 %	29 %	50 %	11 %
Outil de dialogue avec vos partenaires	13 %	10 %	54 %	23 %
Fédération du personnel	4 %	15 %	65 %	16 %



LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

DANS LA MISE EN PLACE DU SME



DANS LA VIE DU SME

- MAINTIEN DE L'INTÉRÊT ET DE LA MOTIVATION DU PERSONNEL.
- PÉRENNISATION DU SYSTÈME ET POURSUITE DES EFFORTS D'AMÉLIORATION CONTINUE.
- GESTION DE LA VEILLE RÉGLEMENTAIRE - MISE EN CONFORMITÉ.
- DOCUMENTATION DU SYSTÈME.
- DISPONIBILITÉ DU RESPONSABLE ENVIRONNEMENT.

Les entreprises ont-elles initié d'importants changements suite à la mise en place du SME ?



Quelques exemples

- Gestion du tri des déchets.
- Amélioration du stockage des produits dangereux et utilisation de produits plus respectueux de l'environnement.
- Modernisation des équipements.
- Création d'un service environnement.
- Création d'une station d'épuration.
- Homogénéisation des procédures d'exploitation.

Quels sont les risques que la mise en place d'un SME vise à diminuer ou à éliminer ?

	OUI	NON
Nuisances environnementales	97%	3%
Non-conformité réglementaire	95%	5%
Condamnation au pénal / au civil	53%	47%
Mauvaise image	72%	28%
Perte de clients	27%	73%
Risque financier	31%	69%

Les entreprises sont conscientes des risques menaçant leur image, pourtant elles communiquent peu vers le grand public. Elles mesurent l'intérêt de maîtriser leurs impacts mais sous-estiment les répercussions financières d'une pollution accidentelle.

QUELLE EST LA PERCEPTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES SUR LA NORME ISO 14001 ?

UNE MODIFICATION DES HABITUDES DE GESTION ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT
51%

UN MODE DE RECHERCHE D'INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES
9%

AUTRES
9%

UN LABEL COMMERCIAL
15%

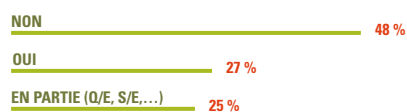
UNE OPÉRATION DE RELATIONS PUBLIQUES
16%

ISO 14001, PERSPECTIVES ET RETOURS D'EXPÉRIENCES

Toutes les entreprises interrogées veulent renouveler leur certification ISO 14001.

95% des entreprises certifiées ISO 14001 ne voient pas d'intérêt à mettre en place l'EMAS.

Les entreprises ISO 14001 ont-elles mis en place un système de management intégré Q/S/E ?



Le management environnemental côtoie souvent d'autres systèmes de management (Qualité, Hygiène, Sécurité,...) et constitue parfois un système dit «intégré».

Quelles sont les principales différences perçues par rapport à la certification ISO 9000 ?

- Norme ISO 14001 : plus opérationnelle, plus chiffrable, plus technique et plus concrète que la norme ISO 9001.
- Le personnel est plus réceptif et plus facile à motiver.
- Le centre d'intérêt de la norme 14001 n'est pas le client.
- Nécessité d'une veille réglementaire.

POURQUOI ENGAGER UNE DÉMARCHÉ DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ?



QUE REPRÉSENTE, POUR LES ENTREPRISES, LA CERTIFICATION ISO 14001 ?



Plusieurs motivations pour l'obtention de la norme environnementale :

- l'ISO 14001 est une norme internationale. Elle peut donc être valorisée dans le monde entier et permet de prouver aux partenaires internationaux que le système de gestion environnementale est rigoureux, l'organisation bien structurée et les risques maîtrisés,
- la maîtrise des impacts environnementaux est de plus en plus souvent exigée dans le cadre de l'obtention ou du renouvellement de contrats. L'obtention de l'ISO 14001 est l'un des meilleurs moyens de répondre à ces attentes, puisque la certification par un tiers indépendant constitue une garantie,
- la certification peut être aussi utilisée par les entreprises dans la communication externe vers les clients, les pouvoirs publics, les riverains, le grand public, les banques et les assurances.

Un SME validé ISO 14001 ou EMAS représente, pour les entreprises qui décident de l'adopter, une valeur ajoutée :

- la démarche permet de mieux connaître la situation environnementale de l'entreprise et d'accéder à une meilleure sécurité juridique,
- la certification apporte un avantage concurrentiel et améliore l'image environnementale de la société,
- le SME permet d'adopter les meilleures technologies disponibles, de réduire les impacts environnementaux et de réaliser des économies de gestion.

La norme ne vise pas la perfection mais l'amélioration continue des performances. Elle conduit à se fixer des objectifs réalisables et à les atteindre pas à pas.

Les entreprises certifiées bénéficieront dès maintenant d'un atout supplémentaire sur les autres. Aujourd'hui, c'est un avantage d'être certifié ISO 14001, demain ce sera un inconvénient de ne pas l'être.

L'ISO 14001 est devenue la référence stratégique en matière d'environnement dans le cadre d'un développement durable.



CONTACTS

Chambre régionale de commerce et d'industrie Provence Alpes Côte d'Azur Corse

8 rue Neuve Saint Martin BP 1880 - 13222 MARSEILLE CEDEX 01
Tél : 04 91 14 42 82 - Fax : 04 91 14 42 72 - caillol@pacac.cci.fr
www.pacac.cci.fr

Chambre de commerce et d'industrie des Alpes-de-Haute-Provence

60, boulevard Gassendi - 04000 DIGNE-LES-BAINS
Tél : 04 92 30 80 80 - Fax : 04 92 32 04 73 - environnement@digne.cci.fr
www.digne.cci.fr

Chambre de commerce et d'industrie des Hautes-Alpes

16, rue Carnot - BP 6 - 05001 GAP CEDEX
Tél : 04 92 56 56 05 - Fax : 04 92 56 56 56 - industrie@hautes-alpes.cci.fr
www.hautes-alpes.cci.fr

Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur

20, boulevard Carabacel - BP 1259 - 06005 NICE CEDEX 1
Tél : 04 93 13 75 20 - Fax : 04 93 13 75 71 - peggy.misiraca@cote-azur.cci.fr
www.ccinice-cote-azur.com

Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles

Avenue de la 1^{ère} Division France libre - BP 39 - 13643 ARLES CEDEX
Tél : 04 90 99 08 08 - Fax : 04 90 96 07 10 - environnement@arles.cci.fr
www.arles.cci.fr

Chambre de commerce et d'industrie Marseille - Provence

Palais de la Bourse - BP 1856 - 13222 MARSEILLE CEDEX 01
Tél : 04 91 39 33 33 - Fax : 04 91 91 42 25
marc.valentin@marseille-provence.cci.fr
www.marseille-provence.cci.fr

Chambre de commerce et d'industrie du Var

236, boulevard Maréchal Leclerc - BP 5501 - 83097 TOULON CEDEX
Tél : 04 94 22 80 00 - Fax : 04 94 22 80 01 - environnement@var.cci.fr
www.var.cci.fr

Chambre de commerce et d'industrie d'Avignon et de Vaucluse

46 cours Jean Jaurès - BP 158 - 84008 AVIGNON CEDEX 1
Tél : 04 90 14 87 00 - Fax : 04 90 85 56 78 - shoussin@avignonvaucluse.cci.fr
www.avignonvaucluse.cci.fr

Chambre de commerce et d'industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud

Quai l'Herminier - BP 253 - 20180 AJACCIO CEDEX 01
Tél : 04 95 51 55 55 - Fax : 04 95 21 23 89 - jm.subrini@corse-du-sud.cci.fr
www.corse-du-sud.cci.fr

Chambre de commerce et d'industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Nouveau Port - BP 223 - 20293 BASTIA CEDEX
Tél : 04 95 58 93 21 - Fax : 04 95 58 93 25
environnement@bastia-hautecorse.cci.fr
www.bastia-hautecorse.cci.fr

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur
2, boulevard Gabès - BP 139 - 13267 MARSEILLE CEDEX 08
Tél : 04 91 32 84 58 - Fax : 04 91 32 84 66 - ademe.paca@ademe.fr
www.ademe.fr/paca

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Hôtel de Région - 27, place Jules Guesde - 13481 MARSEILLE CEDEX 20
Tél : 04 91 57 53 74 - Fax : 04 91 57 53 65
www.cr-paca.fr

Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur (D.R.I.R.E.)

67-69 avenue du Prado - 13286 MARSEILLE cedex 6
Tél : 04 91 83 63 63 - Fax : 04 91 79 14 19
www.paca.drirre.gouv.fr

réalisation

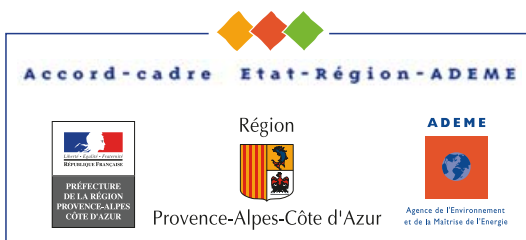


avec l'appui de

CHAMBRES DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR CORSE



avec le soutien de



L'opération a été suivie par un comité de pilotage composé de la Chambre régionale de commerce et d'industrie Provence Alpes Côte d'Azur Corse, l'ADEME, la Région et la DRIRE Provence-Alpes-Côte d'Azur.